



INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION  
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE  
COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL  
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات

政府间海洋学委员会

UNESCO – 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France  
http://ioc.unesco.org - contact phone: +33 (0)1 45 68 03 18  
E-mail: v.ryabinin@unesco.org

**Lettre circulaire de la COI n 2970**  
(Disponible en anglais, espagnol et français)

IOC/VR/KI/KS  
31 octobre 2023

Aux : États membres de la COI (Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI)

Cc : Délégations permanentes/missions d'observation des États membres de la COI auprès de l'UNESCO  
Commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI  
Bureau de la COI

**Objet : Cinquième compilation annuelle des données au titre de l'objectif de développement durable 14 et son indicateur 14.3.1: Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs**

Par la présente lettre, et pour la cinquième fois depuis 2019 (voir lettres circulaires de la COI n° [2792](#) et [2815](#) en 2020; [2859](#) en 2021 et [2911](#) en 2022), j'aimerais inviter tous les États membres de la COI à participer à la collecte annuelle des mesures de l'acidification de l'océan organisée dans le cadre de l'indicateur 14.3.1 des objectifs de développement durable : *Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs*. Une invitation analogue a été envoyée aux organismes nationaux de statistique et aux centres nationaux de données océanographiques ([CNDO](#)) de l'IODE.

Les données soumises au titre de l'indicateur 14.3.1 doivent être validées en tant que « données nationales communiquées par un État membre de la COI ». A cette fin, les données doivent être transmises par une structure nationale compétente telle qu'un centre national de données océanographiques (CNDO), un organisme national de statistique ou une institution similaire désignée officiellement par le pays, qui transmettra à la COI les données nationales à titre officiel. Nous comptons sur vous, en tant que point focal national, pour aider à la collecte des données en mobilisant les fournisseurs de données de votre pays afin qu'ils transmettent les données requises à l'agence nationale qui a été identifiée et mandatée pour transmettre à la COI les données nationales collectées dans le cadre de l'indicateur 14.3.1.

Pour faciliter la remise des données, la COI a mis en place un [portail en ligne](#) basé sur la Méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1 et sur les modèles de [données](#) et [métadonnées](#) associés, en coopération avec l'IODE. L'interface Web mise en place pour la remise des données permet de télécharger les fichiers de données et de métadonnées une fois remplis, ainsi que de communiquer

**Chairperson**

Dr Yutaka MICHIDA  
Professor  
Atmosphere and Ocean Research  
Institute, The University of Tokyo  
Kashiwanoha 5-1-5  
2778564 Kashiwa  
JAPAN

**Executive Secretary**

Dr Vladimir RYABININ  
Intergovernmental Oceanographic  
Commission — UNESCO  
7 Place de Fontenoy  
75352 Paris Cedex 07 SP  
FRANCE

**Vice-Chairpersons**

Dr Marie-Alexandrine SICRE  
Directrice de Recherche  
Centre national de la recherche scientifique  
(CNRS)  
3 rue Michel Ange  
75016 Paris  
FRANCE

Dr Nikolay VALCHEV  
Director  
Institute of Oceanology  
Bulgarian Academy of Sciences  
40 Parvi May Str.  
9000 Varna  
BULGARIA

Mr Juan Camilo FORERO HAUZEUR  
Executive Secretary  
Colombian Ocean Commission (COO)  
Avenida Ciudad de Cali No. 51 – 66  
Edificio WBC, Oficina 306  
111071 Bogotá, D.C.  
COLOMBIA

Dr Srinivasa Kumar TUMMALA  
Director  
Indian National Centre for Ocean  
Information Services (INCOIS)  
Pragathi Nagar (BO), Nizampet (SO)  
Hyderabad 500090  
INDIA

Prof. Amr Zakaria HAMOUDA  
President  
National Institute of  
Oceanography and Fisheries (NIOF)  
Qaitbay, Al-Anfoshi  
Alexandria  
EGYPT

des informations additionnelles. Le portail sert aussi à stocker les données et à les rendre accessibles à tous. Toute communication de données doit suivre les instructions et les lignes directrices énoncées dans la [Méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1](#). Le document d'information technique et pratique joint ci-dessous en annexe constitue une référence supplémentaire.

Le Secrétariat de la COI accompagne ce cinquième exercice annuel de compilation des données en invitant les points focaux nationaux à suivre un atelier en ligne en anglais au cours duquel sera présentée la Méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1, notamment les données et métadonnées requises, ainsi que les procédures de collecte et de validation des données. L'objectif de cet atelier est d'aider les États membres à obtenir les informations nécessaires au niveau national et à améliorer les rapports nationaux sur les ODD. Le Secrétariat vous invite à vous [inscrire à l'atelier](#) le plus adapté à votre fuseau horaire puisqu'il sera organisé à deux reprises. La première session aura lieu le lundi 20 novembre à 14 heures UTC et la seconde le mardi 21 novembre 2023 à 8 heures UTC.

Suite à cette lettre, nous souhaitons que les organismes compétents, soumettent les contributions nationales sur le portail évoqué ci-dessus (<https://oa.iode.org/>) avant le **10 janvier 2024**.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Mme Kirsten Isensee ([k.isensee@unesco.org](mailto:k.isensee@unesco.org)) et Mme Katherina Schoo ([k.schoo@unesco.org](mailto:k.schoo@unesco.org)) au Secrétariat de la COI.

Je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

*[signature]*

Vladimir Ryabinin  
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : Document d'information technique et pratique pour la communication des données nationales au titre de l'indicateur 14.3.1 des objectifs de développement durable.

## ANNEXE: Document d'information technique et pratique pour la communication des données nationales au titre de l'indicateur 14.3.1 des objectifs de développement durable

---

### Contexte technique

En 2015, les Nations Unies ont adopté le Programme 2030 et un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD), dont un objectif dédié à l'océan, l'ODD 14, qui appelle à « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ». Cet objectif constitue un point de référence essentiel pour l'engagement de la COI auprès de ses États membres ainsi que pour ses programmes aux niveaux mondial, régional et national.

La même année, à sa 46<sup>e</sup> session, la Commission de statistique du Secrétariat des Nations Unies a créé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD, composé d'États membres et chargé : (i) d'élaborer un cadre d'indicateurs pour le suivi et l'examen de la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030 au niveau mondial ; (ii) de fournir un soutien technique pour la mise en œuvre du cadre d'indicateurs et de suivi approuvé sur une période de 15 ans qui prendra fin en 2030 ; et (iii) d'étudier régulièrement les évolutions méthodologiques et les questions liées aux indicateurs et à leurs métadonnées.

Un an plus tard, à sa [49<sup>e</sup> session](#) en 2016, le Conseil exécutif de la COI a estimé dans sa décision EC-XLIX/4.1(I) que la Commission devait fournir « le soutien normatif à apporter aux pays dans la mise en place, l'exécution et le suivi d'activités de mise en œuvre de l'ODD sur les océans et des cibles correspondantes ».

La même année, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD a convenu d'une liste d'indicateurs pour l'ensemble des ODD, laquelle a été approuvée par la Commission de statistique. La COI a été désignée comme l'organisme responsable de deux cibles de l'ODD 14 et des indicateurs associés, à savoir l'acidification de l'océan (cible 14.3) et la recherche scientifique marine (cible 14.a). Ainsi, la Commission a été chargée de concevoir la méthode de calcul pour l'indicateur de l'ODD 14.3.1 « *Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs* ». En outre, il lui incombe de collecter les données pertinentes relatives à l'indicateur auprès des États membres et de communiquer les résultats aux Nations Unies.

La [méthode de calcul pour l'indicateur d'ODD 14.3.1](#), approuvée par le Conseil exécutif de la COI à sa 51<sup>e</sup> session en 2018, fournit les conseils nécessaires sur l'observation de l'acidification de l'océan au moyen de différentes technologies et en mesurant plusieurs variables, notamment le pH, la pression partielle du dioxyde de carbone [ $p\text{CO}_2$ ], le carbone inorganique total dissous [CT/CID] et l'alcalinité totale [AT/TA] ainsi que la salinité et la température. Elle fournit également des conseils sur la présentation d'ensembles de données à la COI (procédure et types de données) afin de garantir la production de produits mondiaux et éventuellement régionaux dont la qualité a été contrôlée. Cette méthode a été élaborée en collaboration avec le programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques ([IODE](#)) de la COI, des experts internationaux de l'acidification de l'océan (y compris des gestionnaires de données) et le [Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans](#).

La COI collabore actuellement avec des gestionnaires de données et d'autres experts dans le domaine de l'observation du carbone océanique afin de concevoir un système de données intégré pour le portail de données sur l'ODD 14.3.1, en reliant ce portail à d'autres bases de données nationales et internationales sur l'acidification de l'océan. Lorsque ce système sera opérationnel, les ensembles de données correspondant à l'indicateur d'ODD 14.3.1 seront automatiquement échangés entre bases de données, ce qui évitera aux auteurs et aux gestionnaires de données de devoir transmettre leurs fichiers à plusieurs plates-formes.

Toutes les données seront librement accessibles, conformément aux [principes des données facilement trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables \(FAIR\)](#)<sup>1</sup> et à la Politique et conditions d'utilisation des données de la COI (2023) ([décision A-32/4.4](#) de la COI)<sup>2</sup>. Le libre accès aux données est encouragé, et il est prévu que les données et les métadonnées communiquées soient partagées et mises à disposition sous l'une des licences Creative Commons suivantes : licence autorisant le partage libre sans restriction (CC0, CC-BY) ; licence interdisant l'utilisation commerciale (CC-NC) ; ainsi que les licences permettant uniquement à la COI d'en tirer des produits aux fins de l'établissement de rapports sur l'indicateur d'ODD 14.3.1. Le processus de présentation de données sur le portail reprend et explicite toutes les étapes décrites ci-dessus.

## Informations pratiques

- 1. REMISE DES DONNÉES** : Les données communiquées au titre de l'indicateur d'ODD 4.3.1 doivent être validées en tant que données nationales présentées par un État membre de la COI. À cette fin, il faut que ces données soient remises par l'intermédiaire d'un organisme national compétent, tel qu'un centre national de données océanographiques (CNDO) ou un organisme similaire officiellement désigné par le pays, qui présentera ensuite les données à la COI en tant que données nationales officielles. En raison de la nouveauté que représente la collecte de données sur l'acidification de l'océan à l'échelle mondiale, les procédures et les infrastructures nécessaires à cet exercice ne sont pas toujours en place. À chaque communication de données par différentes voies au titre de l'indicateur d'ODD, que ce soit par des chercheurs, des auteurs de données ou des instituts de recherche, la COI contactera l'organisme national compétent pour valider cet ensemble de données en tant que données nationales présentées par l'État membre de la COI. Les auteurs de données sont susceptibles de ne connaître ni les gestionnaires de données concernés ni les CNDO chargés du traitement de leurs données. Quant aux CNDO, ils risquent de ne pas être équipés pour gérer les données, voire de ne pas exister.
- 2. CENTRES NATIONAUX DE DONNÉES** : Ainsi, les auteurs de données sont invités à se renseigner sur les centres de données pertinents dans leur pays. Sur son site Web, l'IODE propose la liste des [CNDO](#)<sup>3</sup>. Pour les pays qui ne figurent pas sur la liste, les auteurs des données peuvent contacter l'IODE afin de recevoir des conseils supplémentaires, ou se mettre en relation avec leur [point focal national de la COI](#)<sup>4</sup>. Dans les cas des pays qui ne disposent pas de CNDO, l'IODE peut apporter son aide à la création d'une unité de données associées qui, une fois approuvée par le pays en question, peut également présenter des données nationales officielles.
- 3. SOURCES DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES** : Parallèlement, les gestionnaires de données peuvent ne pas connaître les chercheurs qui recueillent les données sur l'observation de l'acidification de l'océan dans leur pays (auteurs de données). Par conséquent, les données produites par les auteurs de données risquent de ne pas être communiquées aux centres de données pertinents et donc, de ne pas être présentées au titre de l'indicateur. Le [Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans](#)<sup>5</sup> et son [explorateur de données](#)<sup>6</sup> constituent l'un des moyens à disposition des gestionnaires de données pour contacter les auteurs de données pertinentes de leur pays. Le Réseau mondial d'observation de l'acidification des

<sup>1</sup> Principes des données « FAIR » : <https://www.nature.com/articles/sdata201618>

<sup>2</sup> La Décision A-32/4.4 énonçant le texte de la Politique et conditions d'utilisation des données de la COI (2023) peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.iode.org/policy> et dans le document IOC/A-32/Décisions à <https://oceanexpert.org/document/32845>

<sup>3</sup> La liste des centres nationaux de données est disponible ici :

[https://www.iode.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=61&Itemid=100057](https://www.iode.org/index.php?option=com_content&view=article&id=61&Itemid=100057)

<sup>4</sup> La liste des points focaux nationaux de la COI : <https://oceanexpert.org/doclist/78>

<sup>5</sup> Site Web du Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans : <http://goa-on.org/home.php>.

<sup>6</sup> Portail d'exploration des données du Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans : <http://portal.goa-on.org/Explorer>.

océans compte des membres dans plus d'une centaine de pays, dont nombre d'entre eux ont précisé leurs moyens d'observation sur le portail de données. En outre, se mettre en relation avec les instituts de recherche, les universités ainsi que les organismes nationaux et régionaux peut aider les gestionnaires de données à joindre les auteurs de données.

4. **PORTAL DES DONNÉES** : Afin de faciliter la présentation de données, l'IODE héberge un [portail de données](#)<sup>7</sup> sur l'indicateur d'ODD 14.3.1. Celui-ci contient une interface Web qui permettra aux fournisseurs de données (tant aux auteurs qu'aux gestionnaires) de déposer en ligne des fiches de données et de métadonnées. Il servira également à stocker les données et à les rendre accessibles à tous. Toutes les données communiquées au titre de l'indicateur d'ODD 14.3.1 seront conservées sur un serveur hébergé par l'IODE. Ce serveur comprendra un portail de données pour la communication (voir ci-dessus), le stockage, le contrôle qualité et le partage des données. Pour présenter des données, prière de suivre les [instructions](#) figurant sur la page du portail de données. Pour obtenir des informations supplémentaires sur le processus de communication, veuillez consulter l'onglet « FAQ » sur la page du portail de données.
  
5. **SOLUTIONS ALTERNATIVES DE REMISE DES DONNÉES** : Les contributions utilisant d'autres formats de données adaptés (par exemple : .csv ou .xls) sont également acceptées. À cette fin, le portail en ligne (<https://oa.iode.org/>) propose des modèles créés pour que les fichiers de données et de métadonnées contiennent les informations requises. Ces fichiers de données sont téléchargeables et, une fois complétés, peuvent être envoyés directement au Secrétariat de la COI, à Mme Kirsten Isensee ([k.isensee@unesco.org](mailto:k.isensee@unesco.org)) et à Mme Katherina Schoo ([k.schoo@unesco.org](mailto:k.schoo@unesco.org)).

---

<sup>7</sup> Portail de données sur la cible d'ODD : <https://oa.iode.org>.